

Roissy le 16 Octobre 2017,

# Compétence ou incompétence !?

Mercredi 18 octobre 2017, les élus sont conviés à une réunion extraordinaire avec pour ordre du jour :

1. *Information et consultation de la délégation unique du personnel sur le projet de cession de fond de commerce de la société Samsic Assistance Bag et sur SES CONSEQUENCES SOCIALES.*

Nous vous avons prévenu lors des dernières élections des enjeux primordiaux qui se jouaient. En effet, depuis la mise en place de la loi Travail, dite loi « El Khomri » ainsi que des ordonnances Macron, les organisations syndicales majoritaires peuvent désormais signer des accords inférieurs à la Convention Collective, voir dans certains cas au Code du Travail.

Le syndicat majoritaire actuel du comité d'entreprise SAMSIC ASSISTANCE BAG, doit être prêt à se battre pour améliorer et défendre vos droits et avoir des garanties sur la sérénité de nos emplois, nos rémunérations ainsi que nos conditions de travail.

Les élus SUD Aérien interpellent l'ensemble des syndicats pour adopter une délibération, pour non-conformité concernant tous ces projets. La situation est très préoccupante, il est plus que temps de mettre en place une expertise (**Droit d'alerte**).

**Ce que dit la loi concernant le Droit d'Alerte :** L'article L. 432-5-I du code du travail permet au comité d'entreprise de déclencher une alerte interne lorsqu'il a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise. Cette procédure lui permet de demander à l'employeur de lui fournir des explications. Cette demande est une résolution votée à la majorité des membres titulaires présents.

L'expertise permet un meilleur traitement de l'information en offrant une meilleure compréhension des comptes de l'entreprise, de sa stratégie, des investissements. Elle permet tout à la fois une présentation des résultats contradictoires et une critique des arguments économiques de la direction. Les élus sont alors mieux à même de concevoir une stratégie efficace pour préserver l'emploi.

SUD Aérien met en garde les élus ainsi que l'ensemble des salariés : cet ordre du jour est très inquiétant. Mieux vaut prévenir que guérir sur les intentions de nos dirigeants car quand c'est flou c'est qu'il y a un loup !

## Restons Solidaire et Vigilant !

Vos délégués SUD Aérien

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)